

SEANCE du : 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 19h10	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Béangère BAZANTAY à Yannick CHARRIER
Marie JARRY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10

Secrétaire de séance : Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques

**Résiliation de la convention concernant l'agence postale communale de Noitierre**

La loi d'orientation de 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire autorise la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Depuis mars 2014 La Poste et la ville de Bressuire sont liées par une convention relative à l'organisation d'une agence postale communale pour la commune déléguée de Noitierre. Cette convention précise entre autres :

- les différents services de La Poste proposés par l'agence postale communale aux habitants, ainsi que son fonctionnement,
- les modalités de gestion de l'agence.

La gestion de l'agence doit être assurée par un agent employé et rémunéré par la commune de Bressuire. L'agence postale communale ayant été installée dans l'épicerie du centre bourg de Noitierre, la gérante de l'établissement est employée par la commune de Bressuire pour assurer cette mission.

L'actuelle gérante de la supérette nous a fait part de la cession de son activité en ce début d'année 2023.

La Poste propose de maintenir leurs services au sein de la commune déléguée de Noitierre sous forme de Poste Relais. Cette formule propose les mêmes services qu'une agence postale communale mais le conventionnement est réalisé entre le gérant du commerce et La Poste.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_225-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER**, en accord avec La Poste, la résiliation de la convention de partenariat qui les lie à partir du 1er janvier 2023
- **D'AUTORISER** la rémunération de l'actuelle gérante jusqu'à la résiliation définitive de la convention
- **D'AUTORISER** la transformation de la poste Agence en point Poste Relais dans le centre bourg de la commune déléguée de Noirterre et plus précisément dans les locaux de l'épicerie dans le but de maintenir une proximité de service public aux habitants
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FILLON

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_225-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022